



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22110/Add.46
26 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après :

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/22110 du 28 janvier 1991, S/22110/Add.3 et Corr.1 du 1er février 1991, S/22110/Add.13 du 25 avril 1991, S/22110/Add.21 du 22 juillet 1991, S/22110/Add.38 du 9 octobre 1991 et S/22110/Add.39 du 22 octobre 1991.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 23 novembre 1991, à sa 3017e séance, tenue à huis clos le 21 novembre 1991, le Conseil de sécurité a examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après, tenant lieu de procès-verbal, a été publié par les soins du Secrétaire général :

"A sa 3017e séance, tenue à huis clos le 21 novembre 1991, le Conseil de sécurité a examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

A l'issue d'un vote au scrutin secret, le Conseil de sécurité a adopté la résolution suivante à l'unanimité :

'Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Boutros Boutros Ghali Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat allant du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1996."